

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Nettoyant Hygiénique PROFI
(Hygiene Flächen-Reiniger PROFI)

Numéro du produit : 0312__205 **Version :** 1.0.0

Date d'exécution : 20.04.2020 **Date d'édition :** 20.04.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nettoyant Hygiénique PROFI
(Hygiene Flächen-Reiniger PROFI) (0312__205)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie de produits [PC]

PC35 - PC 8 - Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

PC8 - PC 8 - Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

PC35 - PC 35 - Produit de lavage et de nettoyage

Secteurs d'utilisation [SU]

SU21 - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Wepos Chemie GmbH

Rue : Textilstraße 2

Code postal/Lieu : 41751 Viersen

Téléphone : +49 (0)2162 2662690

Télécopie : +49 (0)2162 2662698

Contact pour informations :

E-mail (personne compétente) : service@wepos-chemie.de

Site web : www.wepos-chemie.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 (0)2162 2662697

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau. (lundi-jeudi 8 - 16 h, vendredi 8 - 12.30 h).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit :	Nettoyant Hygiénique PROFI (Hygiene Flächen-Reiniger PROFI)		
Numéro du produit :	0312__205	Version :	1.0.0
Date d'exécution :	20.04.2020	Date d'édition :	20.04.2020

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale de l'élimination des déchets.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

Composée de: Sels d'ammonium quaternaire, additifs et eau.

Composants dangereux

BENZYL DIMETHYL ALKYL AMMONIUM CHLORIDE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119983287-23 ;
N°CE : 270-325-2; N°CAS : 68424-85-1

Poids :

< 0,5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Changer les vêtements souillés ou mouillés.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter impérativement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune autre information pertinents disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information pertinents disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit :	Nettoyant Hygiénique PROFİ (Hygiene Flächen-Reiniger PROFİ)	Version :	1.0.0
Numéro du produit :	0312__205	Date d'édition :	20.04.2020
Date d'exécution :	20.04.2020		

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

Ne pas laisser sécher le produit. Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Respecter les mesures de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart des aliments, boissons et fourrages.

Mesures de lutte contre l'incendie

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocké uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Ne pas stocker en plein air. Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe.

Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique.

Ne pas stocker à des températures de moins de : Éviter le refroidissement en deçà de 0°C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Nettoyant Hygiénique PROFI
(Hygiene Flächen-Reiniger PROFI)

Numéro du produit : 0312__205 **Version :** 1.0.0

Date d'exécution : 20.04.2020 **Date d'édition :** 20.04.2020

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée

lunettes à coques

Protection de la peau

Protection des mains

Lors de contact fréquents avec les mains : Gants de protection en caoutchouc butyle ou caoutchouc nitrile.

Temps de percée du matériel de gant:

Le temps de pénétration exact du fabricant de gants de protection doit être obtenu et observé. En cas de contact éventuel avec la peau utilisez des gants (testé par ex. selon la norme EN374) du matériel suivant:

Caoutchouc butyle

Epaisseur des gants: > 0.5 mm

Temps de passage: >= 8h, le temps de port: max: 8h

ou

polychloroprène

Epaisseur des gants: > 0,5 mm

Temps de passage: 4 - 8 heures, le temps de port: max: 4h

Après l'utilisation des gants laver les mains et les sécher soigneusement. Après le lavage des mains remplacer le gras de peau perdu avec de crèmes contenant des grasses.

Protection corporelle

Porter des vêtements de protection. Enlever les vêtements souillés, imprégnés

Protection respiratoire

Appareil de protection respiratoire approprié

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Remarques générales

Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir aussi rubrique 6, 12.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État : Liquide

Couleur : incolore

Odeur

caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion/point de congélation : (1013 hPa)	env.	0	°C	
Point d'ébullition: (1013 hPa)	env.	100	°C	
Point éclair :		non applicable		Brookfield
Température d'auto-inflammabilité :		non applicable		
Limite inférieure d'explosivité :		négligeable		
Limite supérieure d'explosivité :		négligeable		
Explosion hazard :		not explosive		
Pression de la vapeur : (50 °C)	env.	123,5	hPa	
Densité : (20 °C)	env.	1	g/cm ³	
Test de séparation des solvants : (20 °C)		non applicable		

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Nettoyant Hygiénique PROFI
(Hygiene Flächen-Reiniger PROFI)

Numéro du produit : 0312__205 **Version :** 1.0.0

Date d'exécution : 20.04.2020 **Date d'édition :** 20.04.2020

Solubilité dans l'eau : (20 °C) soluble

pH : env. 10,5

Temps d'écoulement : (20 °C) négligeable ISO gobelet 6 mm

Viscosité cinématique : (40 °C) négligeable

Valeur de COV : < 1 g/l

Propriétés explosives : Non explosif conforme EU A.14.

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

néant, à l'utilisation appropriée

10.6 Produits de décomposition dangereux

néant, à l'utilisation appropriée

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Aucune donnée disponible

Toxicité orale aiguë

Paramètre : ETA (BENZYL DIMETHYL ALKYL AMMONIUM CHLORIDE ; N°CAS : 68424-85-1)
Voie d'exposition : Par voie orale
Dose efficace : 600 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : ETA (BENZYL DIMETHYL ALKYL AMMONIUM CHLORIDE ; N°CAS : 68424-85-1)
Voie d'exposition : Dermique
Dose efficace : 1560 mg/kg

Effets spécifiques (Essai de longue durée sur les animaux)

Aucune donnée disponible

Corrosion

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune donnée disponible

Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit :	Nettoyant Hygiénique PROFI (Hygiene Flächen-Reiniger PROFI)	Version :	1.0.0
Numéro du produit :	0312__205	Date d'édition :	20.04.2020
Date d'exécution :	20.04.2020		

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Aucune donnée disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune donnée disponible

Danger par aspiration

Aucune donnée disponible

11.5 Informations complémentaires

Si l'on tient compte des consignes d'hygiène du travail, aucun effet nocif n'est à craindre ce produit s'il est manipulé correctement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

Station d'épuration

Lors de l'introduction adéquate de faibles concentrations dans une station d'épuration biologique adaptée, il n'y a pas de dysfonctionnements de l'activité de dégradation des boues activées.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Adsorption

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Éliminer en observant les réglementations administratives. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit :	Nettoyant Hygiénique PROFİ (Hygiene Flächen-Reiniger PROFİ)	Version :	1.0.0
Numéro du produit :	0312__205	Date d'éditİon :	20.04.2020
Date d'exécution :	20.04.2020		

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

07 04 01

Désignation des déchets

eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

Code des déchets conditionnement

15 01 02

Désignation des déchets

emballages en matières plastiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autres réglementations (UE)

Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

- Ce produit est soumis au Règlement sur les détergents n° 648/2004.

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures

- n'est pas soumis à cette directive.

Règlement (UE) n° 528/2012 sur les biocides

- Désinfectant aqueux (50-75 ml/m² area); Groupe 1, Type de produits 2 et 4

-100g contiennent: 0,4 g des composés d'ammonium quaternaire, un groupe benzyle C12-C16 chlorures alkyldiméthyl

-- Marquage de toute publicité:

-Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.-

Ce marquage est aussi valable pour produits, qu'il ne faut pas marquer suivant les CLP réglementation (EU/1272/2008) ou l'ordonnance de matière de danger.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Nettoyant Hygiénique PROFI
(Hygiene Flächen-Reiniger PROFI)

Numéro du produit : 0312__205 **Version :** 1.0.0

Date d'exécution : 20.04.2020 **Date d'édition :** 20.04.2020

Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.) Classification selon AwSV

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

15.3 Informations complémentaires

Aucune

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

Aucune

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
